

Questions orales

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier au député, la direction de l'Immigration n'a pas été mise au courant d'aucun de ces agissements. S'il a des preuves concernant ces agissements que nous avons qualifiés d'odieux, j'aimerais que lui ou n'importe qui d'autre m'en fassent part. Nous verrons à ce que des mesures soient prises.

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE FOURNIR UNE GARANTIE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, étant donné que même son propre directeur régional pour l'Ontario a refusé de démentir ces allégations, dira-t-elle catégoriquement à la Chambre que cette pratique répugnante n'a pas cours? Peut-elle nous donner cette garantie?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je puis assurer au député que des directives ont été distribuées partout ordonnant de ne pas tolérer de tels agissements. Si je constate la preuve du contraire, nous prendrons certainement des mesures pour y mettre fin. Il me faut cependant des preuves solides pour agir.

* * *

LE BUDGET

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LA CROISSANCE DU PRODUIT NATIONAL BRUT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pourquoi fonde-t-il ses extrapolations jusqu'en 1991 sur une croissance de 2.75 p. 100 du PNB alors que la plupart des prévisionnistes prévoient une croissance de 3 p. 100? Vous voyez, Don, c'est ainsi qu'on pose une question.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je trouvais que cette question avait quelque chose de familier. En fait, la plupart des gens constatent que les hypothèses économiques utilisées dans le budget sont très conservatrices.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous avez bien raison.

● (1500)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Avec le résultat, je crois, que la confiance des gens dans ces chiffres est bien placée car nous avons fondé ces hypothèses sur...

M. Turner (Vancouver Quadra): Allons donc!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le très honorable chef de l'opposition...

M. le Président: A l'ordre. Il est 15 heures.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE REFUS D'AUTORISER UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de la période des questions. Je fais ce rappel au Règlement non pas pour mettre en cause l'intégrité de la personne qui a répondu à ma question, car c'est quelqu'un en qui j'ai toute confiance, mais parce qu'on a dit que le ministre n'était pas à la Chambre. Ma question s'adressait au premier ministre (M. Mulroney). Elle concernait la responsabilité du ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) et portait sur le Programme de développement économique des autochtones. J'aimerais que Votre Honneur me dise si j'avais ou non légitimement droit à une question supplémentaire puisque c'est quelqu'un qui n'était pas responsable de la question soulevée qui m'avait répondu.

M. le Président: Je pense que le député ignore peut-être que quand il pose une question, il la pose au ministère.

M. McCurdy: Non!

M. le Président: A l'ordre. Les députés n'en sont peut-être pas conscients, mais leurs questions sont en fait posées au gouvernement. C'est le gouvernement qui décide qui va répondre. Si un secrétaire parlementaire dit à la présidence que le ministre qui devrait répondre à la question n'est pas là, la présidence est bien obligée de s'en tenir à la parole du député. Encore une fois, le député ne se rend peut-être pas compte que les questions sont adressées au ministère.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je fais le même rappel au Règlement. Je suis sûr que Votre Honneur n'a pas de mal à imaginer les difficultés qui vont se présenter si l'on autorise la poursuite de ce qui s'est passé aujourd'hui. Quelqu'un d'autre que le ministre responsable pourrait alors dire que le ministre n'est pas là, même s'il ou si elle est là, à sa place. C'est précisément ce qui s'est passé aujourd'hui. Le ministre responsable du programme était à sa place quand on nous a dit qu'il n'était pas là. C'est tout de même quelque chose d'inadmissible, franchement.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais vérifier cela si le député le veut.

M. Deans: C'est ce qu'on a répondu.

M. le Président: Le gouvernement a répondu que le ministre chargé de répondre à cette question n'était pas là. C'est cela qu'a dit le gouvernement.

M. Deans: Ce n'était pas exact.

M. le Président: Je suis sûr que le député ne prétend pas que la présidence doive se mêler de savoir si une question ou une réponse est ou non pertinente, ou juste. La présidence n'a rigoureusement rien affaire dans ce genre de discussion. Je pense que les députés savent que quand on prend note d'une question, la présidence a pour coutume, et je crois que c'est raisonnable, de dire que cela étant, il n'y a guère de raison d'autoriser une question supplémentaire. C'est tout ce que la présidence a fait en l'occurrence.